



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

37-2026 : DÉSIGNATION DES MEMBRES INTERCOMMUNAUX

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales;

Pour donner suite aux élections, Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les listes des personnes proposées pour être délégués au sein des organismes intercommunaux.

Sont élus, ligne à ligne, les délégués aux organismes suivants :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIAEP : Syndicat des eaux du Thiers (syndicat d'alimentation en eau potable)	Patrick Besson	Pierre Charquet
SIERSS : Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales (tutelle du CIAS de l'ancien canton des Echelles)	- Suzanne Rey - Stéphanie Breyton	- Noémie Huart
Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (élimination des boues de STEP)	- Patrick Besson - Gilles Berthet	- Patrick Allegret - Bruno Tardy
AADEC : Association d'Animation et de Développement des Entremonts en Chartreuse	- Anne Lenfant - Suzanne Rey	- Serge le Thérizien - Stéphanie Breyton
Etat-major interarmées	- Anne Lenfant - Frédérique Duquesnoy	Thibaud Rigaud-Minet
ASA de la Forêt des Entremonts : Association Syndicale Autorisée	- Jean-Luc Besson	- Thibaud Rigaud-Minet
PNRC : Parc Naturel Régional de Chartreuse	- Stéphanie Breyton	- Frédérique Duquesnoy
Comité consultatif de la réserve	- Anne Lenfant	- Frédérique Duquesnoy
Communes forestières COFOR	- Jean-Luc Besson	- Thibaud Rigaud-Minet

37/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil d'école	- Anne Lenfant - Suzanne Rey - Stéphanie Breyton	Serge Le Thérizien
4C : Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	Anne Lenfant Maire	Suzanne Rey

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,

**Le Maire,
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15		
Nombre de membres présents : 15		
Nombre de suffrages exprimés : 15		
Date de la convocation : 16/03/2026		
Date d'affichage : 16/03/2026		
Votes :		
Pour : 15	Contre :	Abstention :

37/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.